



Contrat de plan État-Région 2015-2020

La déclinaison en Haute-Savoie

Dossier de presse

Le jeudi 19 février 2015

CONTACTS PRESSE

Conseil général de la Haute-Savoie : Cécile Menu / 04 50 33 58 61 / media@cg74.fr
Préfecture de la région Rhône-Alpes – SGAR : Raphaëlle Padovani / 04 72 61 68 83 /
raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr
Région Rhône-Alpes : Magalie Fargeix / 06 32 88 47 59 / mfargeix@rhonealpes.fr

Sommaire

1. Présentation du contrat de plan État-Région 2015-2020	p. 3
2. Mobilité multimodale	p. 5
2.1. Le désenclavement du Chablais	
2.2. Les travaux d'aménagement liés à l'achèvement du CEVA	
2.3. Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron	
2.4. Étude relative à la liaison Bellegarde – Le Fayet	
2.5. Modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy	
2.6. Modernisation de la ligne Saint-Gervais – Vallorcine	
2.7. Rénovation du Tramway du Mont-Blanc	
2.8. Funiflaine : projet de téléporté	
3. Enseignement Supérieur, Recherche, et Innovation	p. 9
3.1. Maison de l'Action Publique et Internationale	
3.2. Construction d'une résidence sur le campus d'Annecy-le-Vieux	
3.3. Réalisation d'un complexe sportif sur le campus d'Annecy-le-Vieux	
3.4. École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy	
3.5. E-Time – Institut de la mécatronique industrielle	
3.6. Etude pour développer l'enseignement supérieur sur Annemasse - Archamps	
3.7. Reconstruction et extension de l'IFSI d'Ambilly - Annemasse	
4. Innovation, Filières d'Avenir et Usine du futur	p. 12
4.1. Création d'un Technocentre – Filière de l'usinage de précision	
4.2. Initiative Transin'Tech – Site Archamps Technopole	
5. Transition Ecologique et Energétique	p. 14
5.1. Initiatives conjointes État (ADEME) – Région – Département	
5.2. Prévention des inondations – radars météorologiques	
5.3. Observatoire de la biodiversité dans les territoires de montagne	
5.4. Réserves foncières pour le logement	
6. Très Haut Débit et Développement des Usages Numériques	p. 17
6.1. Développement de la télémédecine dans le Haut-Chablais	
7. Culture	p. 18
7.1. Musée du cinéma d'animation – site des Haras	
7.2. Réhabilitation du centre culturel de Château-Rouge	
8. Rénovation urbaine	p. 19
8.1. Renouvellement urbain à Annemasse, Cluses, Bonneville et Scionzier	

1. Présentation du CPER 2015-2020 Région Rhône-Alpes

➤ QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le contrat de plan État-Région est un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

« Le contrat de plan État-Région est avant tout un catalyseur des investissements. Outil de la politique publique d'égalité des territoires, le CPER est nécessaire pour développer les équipements des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. » explique **Jean-François CARENCO**, Préfet de la région Rhône-Alpes « Avec ce contrat, l'État réaffirme sa confiance dans le partenariat avec les Régions et les collectivités. »

« A travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local. » développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. « Les régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».

Sixième génération¹, le contrat de plan État/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'État, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.

Le CPER 2015-2020 entre l'État et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de :

> 5 thématiques essentielles :

- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Innovation, filières d'avenir, usine du Futur
- Mobilité multimodale
- Très haut débit et usages du numérique
- Transition écologique et énergétique

> 3 volets transversaux : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.

L'importance de ces domaines a conduit à introduire un volet transversal pour chacun de ces trois thèmes.

> 16 volets territoriaux portant sur :

- des contrats départementaux avec chacun des huit Départements et des intercommunalités qui composent Rhône-Alpes et d'un contrat métropolitain avec la Métropole de Lyon afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants,
- des conventions territoriales de coopération métropolitaine avec Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Arc (pour le Genevois français),

¹ 1^e génération : 1984-1988 ; 2^e génération : 1989-1993 ; 3^e génération : 1994-1999 ; 4^e génération : 2000-2006 ; 5^e génération : 2007-2013 ; 6^e génération : 2015-2020

- des conventions territoriales pour des territoires à enjeux spécifiques : Maurienne, Espace Mont Blanc, Rhône Médiann, Plaine de St Exupéry.

Le département de la Haute Savoie est concerné par deux volets territoriaux : le Genevois français et l'Espace Mont Blanc.

Au total, sur la période 2015/2020, près de 3,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes, dont plus de 450 M€ sur le territoire de la Haute-Savoie.

Pour l'ensemble du contrat de plan, le principe de parité dans les interventions de l'État et de la Région a été appliqué : 1€ investi par l'État, 1€ investi par la Région et 1€ pour les collectivités concernées par de grands projets.

En 2016, avec l'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les CPER respectifs devront converger.

➤ Le CPER en Haute-Savoie : Construire l'avenir du département

La Haute-Savoie est aujourd'hui l'un des départements les plus dynamiques de France. Cependant, ce dynamisme n'est pas réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire départemental. Il crée des tensions à la fois sociales, territoriales et environnementales, caractérisées par une très forte consommation foncière, un coût du logement sans cesse plus élevé enclenchant des logiques d'exclusion, et une mobilité toujours dominée par la voiture. L'économie est en mutation, avec une industrie traditionnelle confrontée à des évolutions structurelles et une création d'emplois portée désormais par l'économie résidentielle. Enfin, l'influence de la métropole genevoise sur le département doit être prise en compte.

Afin de maîtriser son développement, anticiper les évolutions auxquelles le territoire est confronté, et préserver la qualité et le cadre de vie de la Haute-Savoie, le Conseil général a défini de grandes orientations pour le territoire - le projet « Haute-Savoie 2030. Et, comme le rappelle **Christian MONTEIL**, Président du Conseil général de la Haute-Savoie « *la déclinaison en Haute-Savoie du CPER 2015-2020, à travers un ensemble cohérent de projets, est en synergie avec ce projet stratégique départemental. Ce véritable plan d'équipement pour le département doit nous permettre de franchir un cap décisif, afin de faire face aux défis qui sont les nôtres.* »

En effet, c'est dans une approche transversale du développement du département, et avec une compréhension globale des besoins actuels et futurs des Haut-Savoyards, que l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie, aux côtés des autres collectivités, ont choisi de porter des projets structurants, préparant l'avenir du territoire, dans le cadre du CPER 2015-2020.

Ce sont ainsi plus de **450 M€** qui seront investis dans les prochaines années sur le territoire haut-savoyard, et qui permettront d'une part de porter les infrastructures et les équipements les plus structurants, et d'autre part de soutenir l'économie haut-savoyarde.

La déclinaison départementale du contrat de plan État-Région 2015-2020 pour la Haute-Savoie s'articule ainsi autour de **sept volets thématiques majeurs** :

- **Volet Mobilité multimodale** : 8 projets mobilisant 350 M€ de subventions dans le cadre du CPER
- **Volet Enseignement Supérieur, Recherche, et Innovation** : 6 projets mobilisant 31,5 M€ de subventions dans le cadre du CPER (hors projet de réhabilitation de l'IFSI d' Ambilly - Annemasse)
- **Volet Innovation, Filières d'Avenir et Usine du futur** : 2 projets mobilisant 17 M€ de subventions dans le cadre du CPER
- **Volet Transition Ecologique et Energétique** : 7 projets mobilisant 53,1 M€ de subventions dans le cadre du CPER
- **Volet Très Haut Débit et Développement des Usages Numériques** : 1 projet mobilisant 450 000 € de subventions dans le cadre du CPER
- **Volet Culture** : 2 projets mobilisant 15,3 M€ de subventions dans le cadre du CPER
- **Volet Rénovation urbaine** : rénovation urbaine de trois quartiers, dont le coût total est estimé à 70,76 M€ HT. Le montant inscrit au CPER n'est pas encore défini.

Le montant des opérations et de leurs financements feront l'objet d'ajustements à l'occasion de l'instruction de dossiers de subvention.

Les aides prévisionnelles de l'État, lorsqu'elles sont prévues pour une action, ne sont pas affectées à un territoire. Elles sont accordées sous la réserve des crédits disponibles.

2. La mobilité multimodale

Les évolutions démographiques et sociétales ont conduit à une augmentation rapide du nombre de déplacements en Haute-Savoie. Alors que l'essentiel de ces déplacements est effectué en voiture particulière, un **rééquilibrage des modes de transport au profit des transports collectifs et des modes doux** apparaît aujourd'hui comme un impératif en vue de faciliter les mobilités, et de lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

Afin d'engager ce rééquilibrage tout en assurant une **accessibilité de qualité** sur l'ensemble du territoire, la priorité est l'amélioration du réseau ferroviaire sur l'ensemble de la Haute-Savoie. Une volonté qui trouve sa traduction concrète dans le volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020, à travers l'inscription de projets structurants, dont l'ambition est, à terme, de permettre **la réunification ferroviaire de la Haute-Savoie**. Cette dynamique de rééquilibrage se traduit également par l'inscription de projets innovants, notamment en faveur des déplacements touristiques.

2.1. Le désenclavement du Chablais

Le Conseil général de la Haute-Savoie a sollicité l'État pour le lancement d'une **concession sur l'axe Machilly - Thonon**. Par courrier en date du 24 Janvier 2014, le Ministre Délégué chargé des Transports a confirmé la possibilité d'une mise en concession du projet pour un coût estimé entre 195 et 225 M€ HT sous réserve du versement d'une subvention d'équilibre par le Conseil général de la Haute-Savoie. Le Département s'est engagé à apporter une subvention d'équilibre de 100 M€.

L'inscription de ce projet dans le cadre du CPER 2015-2020, permet d'affirmer l'investissement du Conseil général dans la problématique de désenclavement du Chablais et de réaffirmer l'engagement de l'État en vue d'une mise en concession.

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

2.2. Les travaux d'aménagement liés à l'achèvement du CEVA

Le Projet CEVA (Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse) est un projet de raccordement ferroviaire entre la gare de Genève Cornavin et celle d'Annemasse, en passant par Genève La Praille et la gare de Genève Eaux-Vives. Ce projet, qui entre en phase de réalisation, prévoit d'importants aménagements d'infrastructures ferroviaires. Les travaux consistent à modifier le plan de voie, moderniser la signalisation dans le périmètre de l'étoile d'Annemasse, et à réaliser en France une tranchée couverte à double voie reliant la frontière à la gare d'Annemasse, dans le prolongement du projet suisse.

Afin d'être en mesure d'accueillir des voyageurs en toute sécurité et de faciliter l'accessibilité, un **programme visant à aménager certaines gares**, et identifié comme indispensable à la mise en service de la ligne, doit être engagé. Sera donc inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020 un **programme d'aménagements de sécurisation et d'accessibilité**, estimé à 36 M€, qui prévoit :

- À Annemasse : construction d'un passage souterrain d'accès au quai mono-courant et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (13 M€) ;
- À Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, Machilly, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Pierre-en-Faucigny, Marignier, Magland, La-Roche-sur-Foron, Groisy-Thorens, Valleiry, Perrignier, Pringy, Reignier, St-Martin-de-Bellevue, Bons-en-Chablais, Bonneville, Sallanches : allongement des quais et autres aménagements (23 M€).

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Réseau Ferré de France.

- Coût total de l'opération : **36 M€ HT**

- Montant sollicité dans le cadre du CPER : **36 M€ HT**

- Cadre financier de l'opération :

État	7,2 M€
Région Rhône-Alpes	7,2 M€
Département de la Haute-Savoie	7,2 M€
Confédération helvétique	14,4 M€

2.3. Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron

Ce projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre Annemasse et La-Roche-sur-Foron s'inscrit comme une étape importante du projet de **désenclavement ferroviaire de la Vallée de l'Arve**, visant, à terme, l'interconnexion ferroviaire de la Haute-Savoie. Les différents travaux d'amélioration de cette ligne représentent un coût total de 58 M€.

Ce projet intègre notamment un doublement des voies sur environ 4 km entre La-Roche-sur-Foron et Reignier-Esery et des travaux de correction des courbes et des dévers. La création de plusieurs sections de doublement des voies, ainsi que la réduction des courbes et des dévers, sont des opérations nécessaires à la mise en œuvre d'une offre ferroviaire à la mesure des enjeux du département, et devant permettre, à terme, d'augmenter la cadence et la vitesse des trains circulant actuellement sur les voies uniques entre Annecy, Saint-Gervais, Evian et Genève.

Ces travaux impacteront ainsi principalement la régularité, la vitesse et la robustesse de la ligne, contribuant effectivement au désenclavement ferroviaire de la vallée de l'Arve.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Réseau Ferré de France.
- Coût total de l'opération : **58 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **36 M€ HT**

- Cadre financier de l'opération :

État	12 M€
Région Rhône-Alpes	12 M€
Département de la Haute-Savoie	12 M€

2.4. Étude relative à la liaison Bellegarde – Le Fayet

Si le secteur d'étude présente un potentiel incontestable en matière de déplacements touristiques, des besoins apparaissent également du fait de la forte attractivité de Genève, notamment concernant les migrations pendulaires, et le développement possible de la desserte Grandes Lignes « affaires ».

La desserte TGV de la vallée de l'Arve est aujourd'hui lacunaire ; en effet, la grande majorité des infrastructures ferroviaires du périmètre est en voie unique, ce qui empêche de pratiquer des vitesses élevées. Face à ce constat, il est apparu nécessaire d'améliorer l'infrastructure ferroviaire, de façon à améliorer le service proposé aux usagers, en particulier pour les déplacements longues distances vers les stations de ski et vers les zones d'emplois. Cette amélioration de la desserte doit en outre permettre de compléter l'offre CEVA.

Dans ce contexte, SNCF-Réseau a d'ores et déjà réalisé en partenariat avec le Département une première étude préliminaire en octobre 2010. Celle-ci a été poursuivie par des études préliminaires complémentaires, menés en 2014 et devant prendre fin au printemps 2015. Ces études préliminaires, visant à étudier les possibles améliorations de la desserte ferroviaire dans la vallée de l'Arve, et dont le montant total s'élève à 250 000 €, ont été intégralement financées par le Conseil général.

Dans le prolongement de ces études préliminaires, sera inscrit dans le CPER 2015-2020 le financement d'une **d'étude d'avant-projet relative à la liaison ferroviaire Bellegarde – Le Fayet, projet visant à l'amélioration de la desserte ferroviaire de la vallée de l'Arve**. Cette étude, dont le périmètre reste à définir précisément, revêt un caractère stratégique pour le territoire haut-savoyard, dans la mesure où elle porterait notamment sur :

- les liaisons du pied du Salève, ayant vocation à s'intégrer au réseau RER du Grand Genève ;
- l'aménagement d'infrastructures visant à améliorer la desserte Grandes Lignes de la vallée de l'Arve ;
- les possibilités de coupe-accroche en amont d'Annemasse ;
- le désengorgement de la gare d'Annemasse grâce à la réalisation d'un shunt à Étrembières.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Réseau Ferré de France.
- Montant du projet sollicité au CPER 2015-2020 : **3 M€ HT**

- Cadre financier de l'opération :

Département de la Haute-Savoie	1 M€
État	1 M€
Région Rhône-Alpes	1 M€

2.5. Modernisation de la ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy

Le Sillon alpin – de Valence TGV à Genève – constitue un enjeu majeur pour le développement ferroviaire en Rhône-Alpes. L'aménagement et la modernisation du sillon alpin sud ont fait l'objet d'une première phase d'investissement dans le cadre du CPER 2000-2006, et d'une deuxième phase dans le cadre du CPER 2007-2013. La mise en œuvre des objectifs fixés pour le sillon alpin implique de poursuivre ces investissements dans sa partie nord, qui relie les agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains et Annecy, et qui constitue une ligne hautement stratégique pour les territoires savoyard et haut-savoyard.

La ligne ferroviaire entre Aix-les-Bains et Annecy, longue de 40 km, est une voie unique électrifiée, qui supporte actuellement jusqu'à 3 circulations de trains voyageurs par sens aux heures de pointe. Cette configuration en voie unique générant des difficultés à faire face aux incidents de retards, une réhabilitation de la ligne s'avère nécessaire. Le scénario d'aménagement, d'un montant total estimé par SNCF-Réseau à 220 M€, inclut notamment des opérations suivantes :

- doublement de la voie sur 5,3 km entre Rumilly et Marcellaz
- doublement de la voie sur 7,9 km Grésy et Albens
- aménagements de terminus périurbains à Albens et Rumilly
- autres aménagements ferroviaires (redécoupage de block de signalisation sur certaines sections, renfort d'électrification, modification de postes d'aiguillage,...)

Sera inscrit au CPER 2015-2020 **une première phase de travaux, correspondant au doublement partiel de la voie et à une partie des aménagements connexes**, pour un montant de 160 M€.

Ces travaux, qui visent principalement à améliorer la robustesse de la ligne et à générer des gains de temps de parcours, offriront une amélioration de service à plusieurs égards, permettant :

- de réduire les temps de parcours des TER avec des gains de l'ordre de 10 minutes sur la liaison Annecy – Chambéry et de 7 minutes sur la liaison Annecy – Lyon ;
- d'améliorer les conditions d'exploitation sur la ligne Aix-Annecy, en réduisant l'impact sur les autres circulations en cas d'incident sur la ligne.

Une deuxième phase de travaux, pouvant notamment être financée dans le cadre du prochain CPER, permettra ensuite la réalisation d'aménagements nécessaires à l'augmentation de l'offre périurbaine sur Aix-les-Bains et Annecy. Cette réhabilitation permettrait à terme d'ajouter, aux heures de pointe, un train entre Annecy et Rumilly et un train entre Albens et Aix-les-Bains.

- Montant total de l'opération : **220 M€**
- Montant du projet sollicité au CPER pour la première phase de travaux: **160 M€**
- Cadre financier de l'opération :

État	30 M€
Région Rhône-Alpes	47,5 M€
Département de la Haute-Savoie	47,5 M€
C2A	15 M€
Savoie (CG73 + agglomérations)	10 M€
SNCF-Réseau	10 M€

- Planning prévisionnel des études et travaux de la première phase (les travaux étant réalisés en coupure totale de la ligne) :
2015 – 2016 – Définition du programme de travaux et complément d'étude d'avant-projet
2017 – 2018 – Enquête d'utilité publique puis arrêté DUP
2019 – 2021 – Travaux (avec une réalisation sous fermeture totale de ligne)

2.6. Modernisation de la ligne Saint-Gervais - Vallorcine

Dans le cadre de l'opération globale de modernisation de la ligne ferroviaire entre Saint-Gervais et Vallorcine, une première phase de travaux a déjà été réalisée. Il s'agit du programme de réhabilitation de la ligne entre Les Houches et Vallorcine, devant permettre à partir de 2016 une meilleure desserte, soit deux trains par heure au lieu d'un actuellement. Cette réhabilitation a été conduite en parallèle de la réalisation du tunnel des Montets, dont la remise en exploitation routière date du 2 décembre 2013, et la réouverture aux circulations ferroviaires de juin 2014.

Afin d'éviter tout allongement des temps de parcours et de moderniser la ligne, la réalisation d'une nouvelle phase de travaux s'avère nécessaire. Une partie des voies entre Saint-Gervais et les Houches (7 km identifiés) nécessite en effet un renouvellement. C'est cette opération de modernisation d'une partie de la ligne Saint-Gervais - Les Houches qui sera inscrite dans le CPER 2015-2020. Le coût de cette phase de travaux est estimé à 12 M€. Une deuxième phase de travaux, à hauteur de 16M€, sera nécessaire pour finaliser la modernisation complète de la ligne.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par SNCF-Réseau
- Montant total de l'opération : **28 M€ HT**
- Montant du projet sollicité dans le cadre du CPER : 1^{ère} phase : **12 M€ HT** ; 2^{ème} phase : **16 M€ HT**
- Cadre financier de l'opération :

Région Rhône-Alpes	14 M€
--------------------	-------

2.7. Rénovation du Tramway du Mont-Blanc

Le Tramway du Mont-Blanc, propriété du Conseil général de la Haute-Savoie, est l'une des plus anciennes montées mécaniques de la vallée, et le train à crémaillère de montagne le plus haut de France.

Un audit de sécurité réalisé par le Conseil général a mis en évidence un besoin en investissement à hauteur de 28 M€ HT, afin de sécuriser et rénover cette installation, et d'assurer la pérennité de ce site historique, qui accueille chaque année des milliers de visiteurs.

Le Conseil général a donc lancé un programme de rénovation et de sécurisation de l'équipement. A ce jour, un premier programme de travaux prioritaires, consistant principalement en la rénovation de 2,7 km linéaires de voie, a été conduit depuis le printemps 2013 en partenariat avec le délégataire, la Compagnie du Mont-Blanc. Devant prendre fin au printemps 2015, ce programme de 8,8 M€ a été financé par la Conseil général à hauteur de 8,3 M€.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, un montant de 19,2 M€ sera inscrit, visant à **achever les travaux de rénovation de ce train à crémaillère**, équipement emblématique de la Haute-Savoie, contribuant chaque année au développement touristique de l'ensemble du département.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil général de la Haute-Savoie.
- Montant du projet sollicité au CPER : **19,2 M€ HT**
- Cadre financier de l'opération :

Département de la Haute-Savoie	19,2 M€
--------------------------------	---------

2.8. Funiflaine : projet de téléporté

Funiflaine est un projet de transport public de personnes innovant, consistant à **relier la commune de Magland à la station de Flaine par un téléporté de grande capacité**, lequel desservira trois gares intermédiaires (Les Carroz, la Kédeuze, Flaine Pierre Carrée).

L'objectif est double, cette liaison ayant à la fois une vocation locale et touristique. Ce projet innovant de transport public de type remontée mécanique doit en effet **désengorger les voies d'accès au Grand Massif lors des saisons touristiques** (été, hiver), tout en permettant aux habitants de disposer d'un **transport à l'année, fiable, rapide, et en adéquation avec la géographie locale**.

Répondant à un objectif clair en matière de desserte, le projet Funiflaine représente également un enjeu de développement durable, offrant une réponse adaptée au Plan de Prévention de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, puisqu'il contribue à l'objectif partagé de réduction des Gaz à Effet de Serre.

Aussi, les partenaires ont décidé de donner vie à ce projet en l'inscrivant dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

A ce jour, une étude complète sur la faisabilité de cette liaison par téléporté a déjà été réalisée, notamment dans ses composantes socio-économiques, financières, et environnementales. L'étude de faisabilité technique a permis d'évaluer le coût d'investissement de cet équipement à 84 M€ HT.

- Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte réunissant la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (CCCAM) et le Conseil général de la Haute-Savoie (à créer).
- Montant du projet sollicité au CPER : **84 M€ HT**
- Un financement au titre des fonds européens FEDER sera recherché.
- Cadre financier de l'opération :

État	4 M€
Région Rhône-Alpes	20 M€
Département de la Haute-Savoie	25 M€
CCCAM	5 M€
SOREMAC	10 M€
Domaine Skiable de Flaine	10 M€
Financements privés (DSP - concession)	10 M€

3. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

Le site haut-savoyard de l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB) connaît une croissance constante de ses effectifs ; avec 4 800 étudiants inscrits à la rentrée 2014, il est devenu le plus important des trois sites universitaires des Pays de Savoie. Les projets de développement présentés au titre du CPER 2015-2020 induisent un développement du site à hauteur de 6 000 étudiants, soit 1 200 étudiants supplémentaires, une évolution qui vient en accompagnement de l'exceptionnel essor démographique de la Haute-Savoie, de sa situation transfrontalière stratégique, et du développement de ses collaborations constantes avec un tissu économique en pleine mutation.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, a été mis en évidence le caractère prioritaire que revêt aujourd'hui la **consolidation du campus d'Annecy - Annecy-le-Vieux**. Si cette structuration implique un **développement de l'offre de formations** sur le campus, celle-ci s'accompagne aussi d'une **modernisation et d'une amélioration de l'offre d'équipements** dits accompagnants, qui doivent être en mesure de répondre aux attentes et besoins actuels de l'ensemble de la communauté éducative.

3.1. Maison de l'Action Publique et Internationale

Avec des effectifs en croissance continue, l'USMB se place aujourd'hui dans une perspective de développement de son offre de formation, cette offre se devant de refléter les caractéristiques actuelles et futures de la démographie de la Haute-Savoie. Parce que cette diversification doit répondre à la spécificité de la demande venue des territoires, il apparaît que le besoin en formations exprimé est principalement lié à l'économie, au droit, aux langues étrangères et, de manière générale, à l'ouverture sur l'international, ce qui résulte du positionnement géographique stratégique de la Haute-Savoie.

C'est cette approche qui a conduit l'Université à proposer la création d'une Maison de l'Action Publique et Internationale (600 étudiants attendus, hors Chaires). Ce projet comprend a minima :

- Trois doubles licences générales : droit-économie ; droit-LEA ; économie-LEA, dont une partie des cours sera dispensée en langue anglaise ;
- Un master Relations internationales, en relation avec l'Université de Genève et l'IEP de Grenoble, dont une partie des cours sera dispensée en langue anglaise ;
- Un laboratoire de langues destiné à l'ensemble du site ;
- Une formation Prépa IEP et les masters USMB/IEP Grenoble actuellement installés dans d'autres bâtiments de l'agglomération ;

- La Chaire Senghor de la Francophonie, la Chaire de l'Eau UNESCO (avec Irkoutsk et Genève) et l'Institut Confucius.

Sur un tènement foncier propriété de la C2A, laquelle en consent l'apport gratuit, il est prévu une construction neuve de l'ordre de 3500 m² SDO et l'aménagement des espaces connexes.

- La maîtrise d'ouvrage sera sous la responsabilité du Conseil général de la Haute-Savoie
- Coût de l'opération : **13 M€ TTC**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER : **13 M€ TTC**

3.2. Construction d'une résidence sur le campus d'Annecy-le-Vieux

Les projets présentés au titre du CPER 2015-2020 induisent un développement du site à hauteur de 6 000 étudiants, soit 1 200 étudiants supplémentaires, une évolution qu'il convient aujourd'hui d'accompagner. Afin de conforter l'attractivité du campus annécien de l'Université de Savoie, il est donc proposé de renforcer les conditions d'accueil des étudiants en programmant parallèlement la réalisation de **120 logements étudiants supplémentaires**, pour un montant total de 6 M€.

En matière foncière et immobilière, la réalisation d'une résidence comportant environ 120 logements est envisagée sur ou à proximité du campus, sur la commune d'Annecy-le-Vieux.

- La maîtrise d'ouvrage sera sous la responsabilité d'un opérateur social.
- Coût total de l'opération : **6 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER : **1,2 M€ HT**

3.3. Réalisation d'un complexe sportif sur le campus d'Annecy-le-Vieux

L'IUT d'Annecy compte actuellement cinq sections Sport-Etudes qui alimentent régulièrement les équipes nationales en athlètes de très haut niveau, fournisseurs de médailles mondiales et olympiques dans de nombreuses disciplines. Dans la perspective de développement du site d'Annecy-le-Vieux de l'USMB, la Région Rhône-Alpes, la C2A, la ville d'Annecy-le-Vieux et le Département de la Haute-Savoie, ont souhaité inscrire au CPER 2015-2020 le projet de réalisation d'une halle des sports.

Ce projet consiste à la réhabilitation et extension du « gymnase du Bray », propriété du Département et géré par la commune d'Annecy-le-Vieux au travers d'un bail emphytéotique. Ce bâtiment est obsolète et insuffisamment grand et équipé pour des pratiques sportives de haut niveau. Il est donc prévu la **construction d'un nouveau bâtiment**, venant se substituer, après déconstruction, à ce gymnase.

La reconstruction de cet équipement permettra de répondre aux besoins des sportifs de haut-niveau de l'USMB. Au-delà d'un **usage prioritaire accordé aux étudiants de l'Université**, l'équipement servira aussi **aux clubs et associations des communes de l'agglomération**, sous gestion de la C2A.

La C2A engagera en 2015 la phase d'études et de réalisation du nouvel équipement sportif, sur la base de l'étude de faisabilité conduite en 2012/2013 par la C2A, en partenariat avec la Commune d'Annecy-le-Vieux, le Département, et l'USMB. Sur un tènement foncier propriété du Département, lequel en consent l'apport gratuit à la C2A, il est prévu une construction neuve de l'ordre de **3 450 m² SUB** et l'aménagement de l'ensemble des espaces connexes.

- La maîtrise d'ouvrage sera sous la responsabilité de la C2A.
- Planning prévisionnel de l'opération :
 - 2014 Concours d'architecture
 - 2015 - Études de maîtrise d'œuvre
 - 2016- Démolition de la halle du Bray et construction du nouveau complexe sportif
 - 2^{ème} semestre 2018 - Livraison de l'équipement.
- Coût total de l'opération : **11 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **11 M€ HT**

3.4. École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy

La Communauté d'Agglomération d'Annecy soutient le développement du pôle enseignement supérieur des Marquisats à travers l'École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy (ESAAA), à travers la résidence universitaire se trouvant sur le site, mais aussi à travers les diverses collaborations associant l'Université de Savoie Mont-Blanc (avec l'accueil de formations variées : de Sciences-Po Grenoble, de l'EM Lyon, des Gobelins- l'École de l'image). Ce pôle forme aux Marquisats un dispositif de haut niveau, irriguant un projet urbain où créativité, innovation et dimension internationale se rencontrent.

Le projet, inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020, consiste en **la rénovation et l'extension de l'ESAAA**. L'ESAAA est un établissement essentiel au système territorial de l'enseignement supérieur en Pays de Savoie. Sa réhabilitation est donc aujourd'hui indispensable à la réussite du **projet global « Grand Site Créatif des Marquisats »**, projet structurant à l'échelle de l'agglomération, véritable vecteur de dynamisme et de cohérence territoriale et universitaire.

- La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par Haute-Savoie Habitat, propriétaire des bâtiments.
- Coût total de l'opération : **7,9 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **3,7 M€ HT**

3.5. E-Time – Institut de la mécatronique industrielle

La Mécatronique est une démarche visant l'intégration en synergie de la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique dans la conception et la fabrication d'un produit, en vue d'augmenter et/ou optimiser sa fonctionnalité. Cette démarche, qui permet d'obtenir des performances supérieures aux solutions traditionnelles, réaliser de nouvelles fonctionnalités, et rendre les produits mécatroniques plus compacts, nécessite la mise en place d'une **approche coopérative interdisciplinaire**.

C'est dans cette approche que s'inscrit le **projet E-Time**, qui constitue **un lieu de fertilisation croisée entre les mondes académiques, industriels, et institutionnels**, qui se décline en 4 grands chapitres :

- Une offre de formation et sa diffusion (initiale, continue, spécifique) ;
- Une offre de transfert de technologie (incubation, accueil, accompagnement d'entreprise) ;
- Des actions de recherche partenariales ;
- Une plate-forme technologique.

Pour cela, un réseau d'acteurs historiques de terrain s'est fédéré. Il comprend les laboratoires SYMME, LISTIC et LAPP de l'USMB ; le CETIM et son antenne à Annecy dédiée à la Mécatronique, et le CETIM-CTDEC situé à Cluses spécialisé dans l'usinage de très haute précision et l'usine du futur ; THESAME, ; MIND, spécialisé dans la R&D en micro-électronique, instrumentation et capteurs communicants ; ARTEMA, syndicat professionnel des industriels de la mécatronique.

L'ensemble de ces acteurs s'appuient sur un réseau scientifique et technique d'envergure nationale et internationale. La Mécatronique s'inscrit dans les KET technologies génériques clé européennes et également dans les Plans de la Nouvelle France industrielle. Elle est également intégrée dans la Stratégie Régionale d'Innovation de la région Rhône-Alpes.

- Coût du projet : **2 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **2 M€ HT**

3.6. Étude pour le développement de l'enseignement supérieur sur l'agglomération d'Annemasse-Archamps

Si le renforcement du campus annécien de l'USMB est aujourd'hui une priorité, il apparaît pertinent, afin de conforter le genevois français comme la 4^{ème} métropole de la région Rhône-Alpes, d'envisager le déploiement d'un support universitaire dans le nord du département, en s'appuyant sur la technopôle d'Archamps. Le CPER 2015-2020 prévoit le financement d'une **étude préalable au développement d'une filière universitaire sur l'agglomération d'Annemasse et la technopôle d'Archamps**.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Universités et d'Établissements.
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **600 000 € HT**

3.7. Reconstruction et extension de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Ambilly-Annemasse

La pénurie de professionnels dans les domaines sanitaires et médico-sociaux a conduit le Comité Régional Franco-Genevois à engager une réflexion et à constituer un groupe de travail transversal « Métier de la Santé ». Dans un contexte particulier, caractérisé par l'attractivité des conditions de travail et de rémunération en Suisse, l'enjeu est d'établir un diagnostic et **d'aboutir à un équilibre entre la demande et l'offre de soins et de services, de part et d'autre de la frontière**. Cette démarche suppose également **d'équilibrer l'offre de formation en Haute-Savoie et dans l'Ain pour la France, et dans le canton de Genève, pour la Suisse**.

La ville d'Annemasse, appuyée par la Région Rhône-Alpes, a lancé la réflexion sur le projet de reconstruction et d'extension de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) d'Ambilly. L'objectif de ce projet est de porter la capacité d'accueil et de formation de 108 à 180 infirmières et de 68 à 85 aides-soignants, sous réserve de l'attribution de quotas supplémentaires de places par l'Etat. Le résultat attendu, côté français, est de mieux répondre aux besoins en personnels qualifiés des établissements sanitaires et médico-sociaux, c'est-à-dire les centres hospitaliers mais aussi les établissements prenant en charge des personnes âgées dépendantes ou handicapées. Il est aussi de contribuer à un meilleur équilibre avec le canton de Genève en termes d'offre de formation (y compris pour les stages qualifiants).

Si la priorité du canton de Genève est l'augmentation du nombre de professionnels de santé qualifiés dans un processus de formation continue, l'enjeu partagé est la recherche de correspondance entre formations. A cet égard, la recherche de correspondance avec la qualification ASSC (assistant en soins et santé communautaire) est essentielle, afin que les aides-soignants français souhaitant exercer en Suisse puissent bénéficier d'un complément de formation nécessaire, tout en leur assurant la reconnaissance de leurs qualifications par les institutions sanitaires françaises.

- Le coût total du projet est estimé à **plus de 10 M€**. Le cadre financier n'a pas encore été arrêté.

Pour l'ensemble de ces opérations, l'État, la Région et le Conseil Général ont prévu d'apporter leur soutien comme suit :

État	7,73 M€
Région Rhône-Alpes	8,53 M€
Département Haute-Savoie	8,63 M€

4. Innovation, Filières d'Avenir et Usine du futur

Au titre du volet Innovation, Filières d'Avenir et Usine du Futur du CPER 2015-2020, l'État, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie ont souhaité soutenir deux projets innovants et structurants, profondément inscrits dans leurs territoires respectifs, mais dont la vocation est également de rayonner bien au-delà. Il s'agit du projet de Technocentre, situé à Cluses dans la vallée de l'Arve, et de l'initiative pluridisciplinaire Transin'Tech, située sur la technopole d'Archamps.

4.1. Création d'un Technocentre – Filière de l'usinage de précision

La Vallée de l'Arve concentre les 2/3 de l'industrie du décolletage en France. Ce tissu industriel de PME constitue un éco-système dont le savoir-faire s'élargit à l'usinage de précision, à la mécatronique et à d'autres technologies connexes. Il présente ainsi, sur le marché mondial, un avantage compétitif lié à sa réactivité et à sa qualité opérationnelle au regard des marchés émergents.

Le Pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries conduit des actions collectives structurantes pour ces deux filières, un audit national ayant notamment salué ses performances et la qualité de sa gouvernance. Le Pôle a fixé, dans le cadre du Plan «Expansion 2020», des objectifs quantifiables, en termes de technologies, de chiffre d'affaires, de parts de marché à l'international. La construction d'un centre de ressources permettrait de répondre au besoin de développement des filières, et de conserver un avantage concurrentiel.

La réalisation d'un centre de ressources qui concentre sur un même lieu R&D, diffusion de l'innovation, formation, banc d'essai, plateforme de services aux entreprises et vocation de « vitrine » offre une plus-value à ce segment industriel. L'écosystème créé permettrait de fédérer les professionnels de l'usinage, de densifier les ambitions du Pôle de compétitivité, et d'inscrire le décollage comme référence mondiale de l'usinage complexe.

La diversification des débouchés, la progression des rythmes de productivité, la mutualisation des formations, sont autant de leviers pour faciliter le transfert du projet au produit, du produit à l'emploi. Dans cette optique, le rapprochement entre le Centre Technique de l'Industrie du Décolletage (CTDEC) et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM), et l'articulation avec la Maison de la Mécatronique, sont les vecteurs d'une chaîne économique formation/recherche/industrie.

Le Technocentre sera situé sur le site actuel du CTDEC, après reconfiguration complète de celui-ci. Il est d'une part prévu une extension des locaux (ateliers, laboratoires, et plateformes d'essais), estimée à 2000 m². En parallèle doit être réalisée une réhabilitation des locaux actuels (plateforme formation, laboratoires, ateliers, bureaux, façades), soit une surface de 4 500 m² à rénover. Un espace de stationnement de 5 000 m² existe déjà sur le site.

- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par **le CETIM-CTDEC**.
- Montant total du projet : **12 M€ TTC** (dont études, travaux, dépenses imprévues, révisions de prix)
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **12 M€ TTC**
- Cadre Financier de l'opération

État	2 833 000 €
Région Rhône-Alpes	2 833 000 €
Département Haute-Savoie	2 833 000 €
CC Cluses Arve et Montagnes	500 000 €
Autofinancement privé	3 000 000 €

4.2. Initiative Transin'Tech – Site Archamps Technopole

La technopole d'Archamps, située aux portes sud de Genève, a porté l'aménagement d'une zone de développement économique transfrontalière. Aujourd'hui, elle représente 50 hectares aménagés, 145 000 m² construits, 208 sociétés et organismes de formation, 2 000 emplois créés ; 27 % des entreprises sont des filiales françaises de sociétés étrangères.

Archamps Technopole constitue une plateforme de recherche et développement, articulée autour des sciences de la vie (Biopark), de la micro-électronique et mécatronique (Mind), et de la formation et recherche (Centre de Formation – ESI).

Structurée, notamment en Pépinières tertiaires et sciences du vivant (Biotech), Archamps assure des missions en électronique appliquée, plastronique et mécanique de précision ; son articulation avec le Pôle de Compétitivité Mont-Blanc Industries via le Groupement d'Intérêt Public franco-suisse MIND (Microtechnologies pour l'Industrie) assure une mise en réseau opérationnelle autour des enjeux mécatronique de la filière usinage de précision, et offre des perspectives de débouchés quant à l'électronique appliquée (domotique, application médicale...). Cette fertilisation croisée constitue un vecteur d'écosystème entre filières innovantes, ainsi qu'un facteur de développement d'une industrie à haute valeur ajoutée, qualifiant des emplois pérennes à haut-niveau de qualification.

Le projet TransinTech constitue un trait d'union technologique à l'échelle de la région Rhône Alpes, en coordination avec la Suisse.

Maillage stratégique entre la SRI-SI (Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente) et les enjeux transfrontaliers, TransinTech s'articule autour de quatre axes économiques majeurs :

- L'accompagnement de start-up (mécatronique/science du vivant) ;
- La création d'un centre de formation d'excellence (coordination CERN) ;
- La structuration d'incubateurs (Biopark'up/Mind'up) ;
- La consolidation de pépinières tertiaires.

- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **5 M€ HT**

- Cadre financier de l'opération

État	1 666 666 €
Région Rhône-Alpes	1 666 666 €
Département de la Haute-Savoie	1 666 666 €

5. Transition écologique et énergétique

Aujourd'hui, parmi les enjeux majeurs pour la Haute-Savoie figurent la prise en compte du réchauffement climatique, de la limitation des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, ainsi que la question de la préservation de la valeur écologique des espaces naturels ; des enjeux auxquels vient s'ajouter la problématique de maîtrise du foncier, condition d'un aménagement équilibré du territoire.

5.1. Initiatives conjointes État (ADEME) – Région - Département

En raison de l'intérêt qu'ils présentent, les projets suivants pourraient faire l'objet d'un cofinancement entre l'État (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Rhône-Alpes - ADEME), le Département de la Haute-Savoie, et la Région Rhône-Alpes, au titre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER 2015-2020 :

▪ Développement du Gaz Naturel Véhicule - GNV

Dans une dynamique d'amélioration de la qualité de l'air, un dispositif de l'ADEME encourage aujourd'hui le développement du Gaz Naturel Véhicule – GNV – en matière de transport de marchandises, en finançant une partie du surcoût engendré par l'acquisition de ce type de motorisation. Dans ce contexte, et afin de promouvoir l'utilisation du GNV, le Département envisage d'étendre ce dispositif, à titre expérimental, aux transports interurbains de personnes dont il a la responsabilité.

Suite au renouvellement des marchés et DSP, les flottes de véhicules interurbains ont d'ores et déjà évolué, les cars mis en service sur les lignes LIHSA – Lignes Interurbaines de Haute-Savoie - devant à minima respecter la norme euro IV. Une réduction supplémentaire des polluants et des GES, notamment dans la vallée de l'Arve, serait toutefois envisageable, en optant pour des motorisations GNV. Alors qu'une station d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicule sera prochainement construite à l'entrée de la vallée de l'Arve, sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, **le Département pourrait en effet encourager ses prestataires ou délégataires, implantés à proximité de cette station, à faire l'acquisition de cars GNV.**

La commercialisation de cars interurbains GNV ne débute en France qu'en 2015. Néanmoins, en se fondant sur le coût d'achat observé pour les bus urbains GNV, il est possible d'estimer ce surcoût d'investissement entre 15 000 et 45 000 € par véhicule, par rapport à un véhicule diesel. Au titre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER, une partie du financement de ce surcoût pourrait ainsi être prise en charge par le Département de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME Rhône-Alpes. La motorisation GNV se révèle d'autant plus pertinente qu'elle s'insère dans une démarche territoriale de développement de la méthanisation et de production de bio-GNV, biocarburant permettant de réduire jusqu'à 95% les émissions de GES par rapport aux véhicules diesel.

▪ Développement de la méthanisation

La méthanisation, production d'une énergie renouvelable, à savoir le biogaz, est un processus particulièrement intéressant, car il permet à la fois aux agriculteurs, aux entreprises de l'agroalimentaire, mais aussi aux collectivités publiques de **valoriser efficacement leurs déchets**. Le biogaz est en effet souvent considéré comme **l'une des énergies renouvelables les plus prometteuses**, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de participer à l'indépendance énergétique, ainsi qu'au développement économique local.

Parce que la Haute-Savoie constitue un territoire à fort potentiel pour le développement d'installations de méthanisation, conformément aux conclusions de l'étude départementale menée en 2009 : « Haute-Savoie, Département pilote pour la méthanisation », il convient aujourd'hui d'impulser une dynamique d'émergence de projets de méthanisation collective et individuelle, notamment de projets à vocation d'injection dans le réseau de gaz naturel.

Les projets de méthanisation demeurant complexes à monter, il est essentiel qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement à la fois technique, administratif, et financier, de la part des partenaires publics concernés. En inscrivant cet objectif au titre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER, le Département de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes, et l'ADEME, opérateur de l'Etat, entendent

ainsi renforcer leur contribution à l'émergence de projets, et réaffirmer tout leur engagement dans la problématique de développement de la méthanisation.

▪ **Extension du fonds Air/Bois**

Dans une logique d'amélioration de la qualité de l'air, le Département de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes, et l'ADEME, envisagent le prolongement du fonds Air/Bois. Ce dispositif mis en place à titre expérimental et dont le périmètre se limite actuellement au territoire de la vallée de l'Arve, consiste à **financer le remplacement des appareils de combustion vétustes, qui sont de gros émetteurs de particules fines, par des dispositifs performants.**

Si aucune évaluation précise du dispositif n'a encore pu être effectuée, cette démarche a été accueillie très favorablement dans les territoires concernés. Depuis 2013, le fonds Air/Bois a ainsi permis de financer le remplacement de 1000 dispositifs de chauffage au bois, sur un objectif fixé à 3200, soit le tiers des installations les plus polluantes (foyers ouverts et appareils antérieurs à 2002).

Aujourd'hui, en Haute-Savoie, le parc d'installations de chauffage à remplacer en priorité peut être estimé à 40 000 appareils. Dans le cadre du CPER 2015-2020, il est donc envisagé, après diagnostic de l'expérimentation en cours, **d'étendre ce dispositif à deux autres territoires prioritaires, que pourraient être Annecy et Annemasse.**

▪ **Mise en place de plateformes de rénovation énergétique**

En anticipation de la prochaine loi sur la transition énergétique, qui placera sous la responsabilité des EPCI la création d'un service public d'information et d'accompagnement en matière de rénovation énergétique, un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « plate-forme de rénovation énergétique » a été lancé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes pour la période 2014-2016. Dans le cadre du Schéma Régional de Rénovation Thermique, ce dispositif s'adresse aux communautés de communes, afin de leur permettre de constituer des plateformes de rénovation de logements privés, individuels ou collectifs.

Avec un potentiel de rénovation prioritaire en Haute-Savoie estimé à 30 000 maisons, il apparaît important de favoriser la mise en relation des divers acteurs impliqués en matière de rénovation thermique. Ainsi, pourrait être inscrite dans le cadre du volet Transition Ecologique et Energétique du CPER 2015-2020 la **mise en place de plateformes permettant de dynamiser le marché de la rénovation très performante des logements privés**, dans l'intérêt des territoires, des particuliers et des artisans.

Afin d'inscrire cette action dans une démarche de proximité, d'accompagner au mieux les territoires, tout en réalisant une opération d'envergure au niveau du département, ces plateformes seront portées à l'échelle des intercommunalités ou d'un groupement d'intercommunalités. Une plateforme aura vocation à être un espace ressource, un continuum de services de proximité en matière de transition énergétique, à la fois outil d'information, de rationalisation du système d'aides, et d'accompagnement des Haut-Savoyards. L'ADEME assurera l'animation de cette démarche de mise en relation en partenariat avec le Département, tandis que les plateformes seront mises en place et pilotées par les territoires.

En parallèle, le Conseil général entend prolonger et intensifier son action en faveur de la rénovation énergétique du parc de logement social.

>> La mise en place d'un comité tripartite État-ADEME / Région Rhône-Alpes / Conseil général de la Haute-Savoie sera envisagée afin de sélectionner les opérations retenues dans le cadre du CPER 2015-2020.

▪ Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **42 M€**

▪ Cadre financier de l'opération

ADEME	12 M€
Etat	6 M€ *
Région Rhône-Alpes	12 M€
Département de la Haute-Savoie	12 M€

* Dotation destinée à la rénovation thermique en Haute Vallée de l'Arve. Un apport équivalent est attendu des collectivités territoriales

5.2. Prévention des inondations – radars météorologiques

La prévention des inondations, notamment des inondations torrentielles, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne du 23 octobre 2007 relative à la gestion des risques inondation, nécessite une bonne connaissance des phénomènes de crue et une prévision fiable des précipitations. Cette dernière est d'autant plus cruciale que, dans les reliefs des Alpes du nord, la quasi-totalité des précipitations est transformée en débit supplémentaire des cours d'eau responsables des inondations.

Aussi, parce que la complexité du relief et la particularité du climat des Savoie nécessitent l'utilisation d'outils de mesure météorologiques adaptés, ce projet consiste en l'acquisition de type radar à bande X, afin d'assurer l'extension du réseau Météo-France sur ce territoire.

- Le coût approximatif d'un radar de ce type est évalué à **1,1 M€**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **1,1 M€ HT**
- Cadre financier de l'opération

État	1,1 M€
------	--------

5.3. Observatoire de la biodiversité dans les territoires de montagne

La connaissance de la biodiversité et de ses évolutions est insuffisante dans les territoires de montagne, où elle représente pourtant un enjeu crucial. Sa richesse peut être menacée par des projets, et bouleversée par le changement climatique. Pour mieux appréhender et intégrer cette composante environnementale dans les stratégies et projets locaux, son suivi régulier, sur le long terme est nécessaire. L'objectif de cette opération est donc de **soutenir les stations de montagne souhaitant mettre en place des observatoires de la biodiversité.**

Dans les stations, une observation solide et régulière des ressources doit permettre de capitaliser la connaissance de la biodiversité, et plus largement des ressources environnementales, en vue de :

- servir à la stratégie des projets qui intégreront cette dimension dès leur conception ;
- anticiper les impacts du changement climatique sur les richesses environnementales grâce à une réflexion et une observation sur le long terme;
- mettre en place des actions pour la biodiversité (corridors écologiques, pastoralisme...)

Une telle approche pourrait être qualifiée d'état initial de l'environnement dynamique, à l'instar de l'observatoire développé depuis six ans par la station de Flaine. Au regard de la qualité du travail réalisé d'intégration de la composante environnementale, il apparaît pertinent d'étendre cette démarche à d'autres territoires de montagne, notamment ceux recelant de forts enjeux, tels que les stations situées à proximité du Mont Joly, ou les territoires envisageant des projets conséquents.

Le coût de lancement d'un observatoire peut être estimé entre 40 000 et 50 000 €, auxquels il convient d'ajouter 10 000 à 15 000 € par an pour actualiser et renforcer l'observation. Au titre du Contrat de Projet Interrégional – **CPIER Alpes**, les partenaires souhaitent contribuer à développer ces démarches en Haute-Savoie, grâce à une aide à hauteur de 50% pour le lancement de l'observatoire et son fonctionnement les trois premières années.

- Montant du projet : **400 000 € HT**

5.4. Réserves foncières pour le logement

L'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74), a pour mission d'aider au développement et à la mise en œuvre de stratégies foncières. Rassemblant aujourd'hui 215 communes adhérentes, son rôle consiste à réaliser des réserves foncières pour le compte de ses membres, et à apporter assistance et conseil en ingénierie foncière. A ce titre, l'EPF 74 réalise notamment des négociations foncières, il gère des biens jusqu'à leur intégration dans le patrimoine de la collectivité ayant sollicité le portage, gère des procédures administratives, assure une mission d'assistance juridique et de conseil.

La forte pression démographique que connaît la Haute-Savoie depuis plusieurs décennies conduit à une **tension sans précédent sur le logement**. C'est le prix du foncier qui constitue aujourd'hui le frein principal à la production de logements sociaux, qui reste à ce jour largement insuffisante au regard des besoins du territoire. Face à ce constat, les partenaires ont souhaité inscrire au CPER

2015-2020 l'opération consistant à constituer des **réserves foncières à hauteur de 10 M€, dont une partie sera fléchée, sous forme de dotation supplémentaire, vers l'EPF 74.**

La création de ce fonds doit permettre la mobilisation de foncier, et par conséquent, l'accélération et l'amplification de la production de logements locatifs sociaux qui répondent aux besoins dans les zones les plus tendues (zonage A et B1), par une démarche exemplaire ayant vocation à servir d'effet levier pour le futur.

La répartition financière et géographique des interventions en fonction des financeurs pourrait s'envisager de la manière suivante :

- L'Etat interviendra financièrement au titre de la surcharge foncière ;
- La Région Rhône-Alpes concentrera son intervention sur les zones A ;
- Le Département interviendra sur le territoire de l'EPF 74, à la fois sur les zones A et B1.

Ces différents fléchages permettront ainsi à l'ensemble des zones tendues en Haute-Savoie de bénéficier des réserves foncières.

- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **10 M€ HT**

- Cadre financier de l'opération

État	3 333 333 €
Région Rhône-Alpes	3 333 333 €
Département de la Haute-Savoie	3 333 333 €

6. Très Haut Débit et Développement des Usages Numériques

6.1. Développement de la télémédecine dans le Haut-Chablais

Accompagner la généralisation de la télémédecine constitue l'un des engagements du Pacte territoire-santé dans le cadre de la stratégie nationale de santé. Outil au service du parcours des patients, la télémédecine contribue à favoriser leur prise en charge au plus près de leur lieu de vie. Dans ce but, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a ouvert la possibilité à des expérimentations dans les structures médico-sociales et en médecine de ville.

Parce que le Chablais constitue un territoire adapté pour le développement des usages numériques, notamment en raison de l'enclavement médical des communes et stations de montagne du Haut-Chablais, et des communes en bout de lac, le projet de développement de la télémédecine sera inscrit au CPER 2015-2020.

Prenant appui sur l'expertise développée par le plateau technique du Centre Médical du Chablais et les Hôpitaux du Léman, et sur le développement du Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps, il s'agit d'expérimenter, sur la base du volontariat, des solutions de télémédecine visant à :

- Améliorer l'accès aux soins des patients et limiter leurs déplacements en développant la télémédecine hors les murs de l'hôpital et en permettant une demande d'avis spécialisé à distance en vue d'une prise en charge ;
- Renforcer l'efficacité de l'organisation et de la prise en charge des soins par l'assurance maladie par une réduction des transports de patients et par une mutualisation avec d'autres activités (télé-secours pour le SDIS et les médecins correspondants du SAMU) ;
- Réduire l'isolement des professionnels de santé et renforcer les réseaux pour apporter des réponses adaptées à l'échelle d'un territoire de santé pertinent.

Après une phase d'expérimentation en 2015, le déploiement du dispositif est prévu à partir de 2016.

- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **450 000 € TTC**

- Cadre financier de l'opération

État / ARS	150 000 €
Région Rhône-Alpes	150 000 €
Département de la Haute-Savoie	150 000 €

7. Culture

7.1. Musée du cinéma d'animation – site des Haras

Le bassin annécien soutient tout un écosystème dédié aux industries créatives dont la réussite est liée au portage simultané de trois volets : économie, formation, culture. Le site du haras, récemment acquis par la ville d'Annecy, offre une opportunité pour confirmer le positionnement de ce territoire comme une référence sur le plan international, tout en irriguant la filière régionale, et en proposant au public local des activités éducatives, culturelles et créatives. **La mise en place d'un musée à fort rayonnement, ainsi que ses dispositifs d'accompagnement dédiés à l'éducation et la sensibilisation à l'image seront inscrits au CPER.**

Si l'ambition de fonder à Annecy un musée du Cinéma d'animation a été affichée dès l'origine du Festival International du Film d'Animation en 1960, ce n'est qu'en 2004 qu'une préfiguration de ce musée a été réalisée dans les locaux du Conservatoire d'Art et d'Histoire. « Citia-Exposition » y occupe environ 400 m² pour y présenter une petite partie des collections « Musées de France » ainsi que de nombreux dispositifs interactifs permettant au public, et notamment aux scolaires, de découvrir et de s'initier aux bases de l'image animée. Ouvert onze mois par an, « Citia-Exposition » parvient à attirer un nombre appréciable de visiteurs, malgré l'exiguïté de l'espace et son emplacement excentré par rapport aux circuits de fréquentation urbains et touristiques. Un repositionnement à la fois géographique et structurel de cet espace sur le site du haras permettra de doter le territoire d'un outil culturel et éducatif à la mesure des ambitions du projet, et répondant à l'attente d'un public large, tant au niveau local qu'international (2,5 M touristes/an sur Annecy).

Outre l'attractivité naturelle et transgénérationnelle du cinéma d'animation, **l'implantation du futur musée sur le site du haras permettra de doter le pôle « image en mouvement » d'un outil à la fois communicationnel et éducatif.** Organisé autour d'une triple thématique « Techniques et technologies », « Créateurs et créatures » et « Studios de production », il permettra au public d'aller à la découverte de toutes les formes de création et d'innovation, de les expérimenter, voire de les pratiquer. Un accent particulier sera porté sur l'éducation et la sensibilisation à l'image en mouvement, tant pour les plus petits (prolongement des dispositifs d'éducation à l'image mis en place depuis plus de 10 ans par Citia, dont 6 000 enfants ont déjà bénéficié), que pour les plus âgés (ateliers de découverte et de pratiques). La venue régulière d'artistes emblématiques tout au long de l'année, notamment sous forme de résidence, apportera des éclairages multiples, et permettra de favoriser les échanges collaboratifs entre les talents reconnus, ceux en devenir, et les publics intéressés. La présence de formations supérieures d'excellence, et celle d'un centre de ressources performant complété par une médiathèque, permettront par ailleurs de renforcer cette dynamique. L'objectif de ce musée, en termes de fréquentation, est de 200 000 visiteurs par an.

Ce musée s'implanterait sur des surfaces de 2.200 m², dont les 2/3 seront consacrées à l'espace permanent, le dernier tiers offrant des espaces d'exposition temporaire ainsi que des espaces techniques. Une surface de 150 m² est prévue pour l'éducation artistique (salle multimédia, salle de travail) ; des surfaces équivalentes seront affectées aux ateliers et à l'accueil d'artistes en résidence.

- La mise en service du musée est prévue fin 2017.
- Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : **5 098 000 € HT**
- Cadre financier de l'opération

État	1 251 300 € *
Région Rhône-Alpes	1 251 300 €
Département Haute-Savoie	1 251 300 €
C2A + Ville d'Annecy	1 344 000 €

* Les montants sollicités devront être recherchés hors CPER

7.2. Réhabilitation du centre culturel de Château-Rouge

Le projet de réhabilitation du centre culturel de Château Rouge correspond à une opération technique et architecturale globale, scindée en deux tranches. La première tranche, dite « musiques actuelles », a été inaugurée en 2003, et finalisée en 2006 avec la livraison de l'espace bureaux. La deuxième phase de **cette opération consiste à réhabiliter la grande salle**, qui date de 1980, ce qui doit permettre le

développement du projet artistique et culturel, ainsi que la rénovation d'équipements arrivant en fin de vie (installations techniques de chauffage et ventilation, fauteuils...).

Sur la base d'un diagnostic du bâtiment, et d'une étude de faisabilité, réalisée en 2014, il a été possible de déterminer le coût et les conditions techniques de cette réhabilitation, notamment en termes d'efficacité thermique, de protection face au risque sismique ou de stabilité au feu.

L'objectif de cette restructuration est **de mettre en cohérence la scène et ses équipements avec la capacité d'accueil de la salle**, qui est maintenue à 1 000 places assises et 1 500 places assis-debout. Le projet prévoit ainsi, outre la rénovation des installations techniques, le développement d'environ 1 200 m² supplémentaires, afin de rénover les gradins, d'agrandir le bloc scène, les réserves, ainsi que les espaces d'accueil dédiés aux artistes et aux techniciens. Ces aménagements contribueront à l'amélioration générale des conditions d'accueil et de confort des spectateurs.

- La réhabilitation du centre culturel de Château-Rouge pourrait démarrer en 2016.
- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Annemasse Agglomération.
- Coût total du projet : **10,26 M€ HT**
- Montant sollicité dans le cadre du CPER : **10,26 M€ HT** (participation du Département : 1 M€).

8. Rénovation Urbaine

8.1. ANRU – Renouvellement urbain à Annemasse, Cluses, Bonneville et Scionzier

En matière de renouvellement urbain, le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - ANRU - a fixé le 15 décembre 2014 une liste constituée de plusieurs villes qualifiées d'intérêt national, liste dont fait partie Annemasse (ZUS Perrier).

En parallèle de cette démarche de rénovation urbaine, la Région et le Département proposent au Préfet de région, qui arrêtera la liste définitive, d'inscrire, dans le cadre du CPER 2015-2020 une intervention complémentaire de réhabilitation fléchée sur d'autres quartiers de Haute-Savoie, pouvant être qualifiés d'intérêt régional.

Les quartiers concernés sont : **le quartier de Bois Jolivet – Les Îles-Bellerive à Bonneville ; le quartier des Ewües à Cluses ; le quartier du Crozet à Scionzier.**

Dans ces quartiers, les principaux enjeux sont constitués par des opérations de :

- Réhabilitation / démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation;
 - Réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, renforcement des équipements publics, et réalisation de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
 - Maintien et renforcement des services publics dans les quartiers ;
 - Construction de logements locatifs sociaux et réhabilitation du parc social;
 - Dé-densification ou désenclavement de quartiers ;
 - Traitement des pieds d'immeubles.
- Le coût total des opérations de renouvellement urbain est estimé, pour ces trois quartiers, à **70,76 M€ HT**. Le cadre financier de l'opération n'a pas encore été arrêté.
 - Dans le cadre du CPER 2015-2020, le Conseil général de la Haute-Savoie arrête sa participation à hauteur de 5M€, et interviendra prioritairement sur des opérations de réhabilitation des copropriétés privées dégradées qui seront conduites dans ces quartiers.